<u>11 mesures pour une influence française renforcée</u>

<u>Frédéric Petit, rapporteur pour avis, Commission des affaires étrangères</u>

<u>28 octobre 2025</u>

Ces mesures visent à :

- *renforcer **<u>la cohérence</u>** de l'action diplomatique de la France ;*
- *transformer et clarifier la **<u>gouvernance de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger</u>** (AEFE), le plus gros opérateur (2/3 des crédits du programme 185) ;*
- ***<u>optimiser les moyens</u>**, en particulier les dépenses des différents programmes budgetaires concernés (105, 151,185) ;*
- *renforcer et clairifier **<u>le contrôle parlementaire et citoyen</u>**.*

1. Alignement et **<u>synchronisation de l'ensemble des Contrats d'Objectifs et de Moyens</u>** (COM) pluriannuels des principaux opérateurs de l'Etat engagés à l'étranger (AEFE, Institut Français, AFD, Expertise France, France Education Internationale, France Media Monde, Campus France…), via la prolongation des contrats d'objectifs en cours jusqu'au 31 décembre 2027, pour tous les faire débuter en 2028, et élaboration d'un cadre commun de performance.
2. **<u>Validation par le parlement</u>** du directeur ou de la directrice de l'AEFE.
3. Mise en place d'un **<u>commissaire exécutif aux mobilités d'influence</u>**, nommé en interministériel (Premier ministre, ministère de l'Europe et des affaires étrangère et ministère de l'Intérieur), pouvant statuer sur la délivrance des visas étudiants, rapidement et en dernier recours.
4. Coopération entre **<u>France Éducation International et l'AEFE</u>** pour le développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger, via une convention.
5. Convention, délégation de mission et mise à disposition de personnels à la **<u>Fédération Internationale des associations FLAM</u>** et à la **<u>Fédération Internationale des Professeurs de Français</u>**, pour démultiplier et coordonner le développement avec ceux qui sont engagés sur le terrain (transfert partiel d'ETP de l'AEFE).
6. Coopération entre la Direction des Français à l'Etranger (DFAE) et le CNED pour permettre un accès facilité à **<u>l'enseignement français à distance</u>**.
7. Redéploiement de **<u>20 ETP du siège de l'AEFE auprès des postes diplomatiques</u>**, pour renforcer et déployer les plans pays « écoles éducation » (cf. rapport pour avis PLF 2026), qui deviennent le canevas de développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger.
8. Renforcement et soutien à **<u>la mixité sociale et l'inclusivité</u>** du réseau par une remise à plat et une diversification des aides à la scolarité.
9. **<u>Transfert de la commission centralisée des bourses</u>** scolaires pour les Français de l'étranger à la DFAE. Cette fonction pèse aujourd'hui sur L'AEFE, alors que c'est un travail des consulat sur le terrain (transfert partiel d'ETP de l'AEFE).
10. **<u>Séparation comptable rigoureuse au sein de l'AEFE</u>** entre la mission de gestion des établissements « dont l'AEFE reçoit les écolages » d'une part, le développement et l'animation du réseau, d'autre part. Subvention pour charges de service public séparée en deux lignes budgétaires distinctes.
11. **<u>Campagne de conventionnement entre l'AEFE et TOUS les gestionnaires</u>** d'établissements homologués (conventions actuelles renégociées au cas par cas).